

FORMULAIRE DE PROCES VERBAL DE CONSEIL D'ECOLE

A l'issue de chaque séance du conseil d'école, un procès-verbal de la réunion est dressé par son président, signé par celui-ci puis contresigné par le secrétaire de séance et consigné dans un registre spécial conservé à l'école. Un exemplaire du procès-verbal est adressé à l'inspecteur de l'éducation nationale du premier degré et un exemplaire est adressé au maire. Un exemplaire du procès-verbal est affiché en un lieu accessible aux parents d'élèves.

ECOLE Maternelle Publique « La Joyette »

NOM	Ecole Maternelle Publique « La Joyette »	DATE DE LA REUNION
COMMUNE (S)	ST-VARENT	le 08/11/21

Participants (préciser A: absent Exc pour excusé)

Représentants des parents d'élèves	Education nationale	Collectivités	Autres participants
Mmes : - Baillargeon - Dumoulin - Maclercq	Président(e) - Mme Derose Enseignants - Mme Gandouet - Mme Baillargeau Excusés : Mme Tavant -IEN	- M Auber ,élu af-faires scolaires	- Mme Renault, DDEN excusée : Mme Duveau (DDEN)

Pour introduction, la président(e) nomme une secrétaire de séance : Mme Baillargeau
Rappel :

Ordre du jour

- **Hygiène et sécurité**
- **Utilisation des moyens de l'école**
- **Actions pédagogiques**
- **Place des parents à l'école.**

Mme Derose lit quelques mots écrits par Mme Duveau à propos de M Murat (DDEN) décédé cet été : « Mr Murat était le secrétaire de la section des DDEN de ST-Varent.Homme de convictions humanistes et laïques, il était très impliqué dans diverses associations du St-Varentais (Restos du cœur, Artjoyette, ADMR....) Il aimait les visites d'écoles, notait les travaux à réaliser, et distribuait les albums aux enfants avec un petit mot pour chacun, avait toujours une anecdote sur sa vie d'écolier en Berry. Avec lui, nous allions aux réunions de l'ADMR à Parthenay et je me souviens de trajets au cours desquels nous parlions voyages, enfants et petits-enfants, pédagogie et politique , de ses débuts d'interne à l'hôpital de THOUARS , de la vie en ST-Varentais...
Il va nous manquer ! »

1. Hygiène et sécurité.

PPMS

L'exercice de PPMS « Intrusion » (se cacher) sera réalisé en décembre.

Règlement intérieur et charte de la laïcité

- Pas de modification du RI - Voté à l'unanimité.
- Laïcité : rappel de la charte

Protocole sanitaire

- Point Covid : Nouveau fonctionnement depuis la rentrée avec un protocole en 4 niveaux. Nous sommes repassés en niveau 2, après 2 semaines en niveau 1 en octobre.
- En raison du protocole strict de la restauration scolaire, les horaires de l'école maternelle sont toujours modifiés pour permettre les services séparés par classe : 9h/11h30 ou 11h45

pour ceux qui ne déjeunent pas à la cantine – 13h05/16h30

- Une autorisation préalable doit être donnée aux parents pour obtenir leur accord en cas de « cluster » covid et de dépistage collectif organisé. Les parents devront toutefois fournir d'autres papiers le cas échéant.

Obligation scolaire

- Mme Derose signale qu'avec l'obligation scolaire dès 3 ans et sans restrictions, les écoles vont peut-être devoir s'adapter au port des couches à l'école, et que du matériel adapté sera peut-être indispensable (tables de change en hauteur). Les Atsems n'en seront également que plus indispensables.

2. Utilisation des moyens de l'école.

Travaux réalisés par la mairie :

- Pendant l'été les petits travaux n'ont pas pu être effectués (absence de personnel). Seule l'eau chaude sanitaire a été installée dans les fontaines des toilettes enfant. Le ballon d'eau chaude n'ayant pas une assez grande capacité, le soir il n'y a plus d'eau chaude pour le ménage.

A la Toussaint, le terrain « école dehors » (jardin) des PS a été aménagé, selon les souhaits de l'enseignant ; M Auher demande qu'on lui refournisse la liste des petits travaux.

Une porte d'entrée à badge individuel de contrôle a été installée.

en attente : le carreau cassé de la bibliothèque – le marquage couleur de la cour – une étagère dans le local à vélo – les fuites du toit –

Merci pour ces réalisations, et celles à venir.

Effectifs :

- Pour rappel, depuis la loi de février 2019, l'école est obligatoire à partir de 3 ans. Les enfants ayant 3 ans en 2021 (nés en 2018) doivent faire leur rentrée en septembre.

GS : 23 + une inclusion d'une élève de CP

MS : 22

PS : 19

TPS : 1 total : 65 élèves présents

- Avec les naissances de 2019 sur St-Varent et les quelques enfants demeurant dans les communes proches, les prévisions d'effectifs pour 2021/2022 sont de 66 élèves. (plus les TPS)

3. 4. Actions pédagogiques et culturelles

Plan continuité Covid :

Communication en cas d'école /classe fermée passera par le mail des classes et le blog de l'école (sauf si enseignant a le COVID)

Grande lessive 2021 : De nombreux parents ont participé cette année « Tous des oiseaux », ainsi que le CSC.

Sport : déplacement à la piscine (2 x par semaine en fin d'année, piscine en travaux), au dojo et au gymnase pour les classes de MS et GS.

Médiathèque : Visites ou rencontres à l'école organisées pour les 3 classes à St Varent

Spectacles :

- En GS séance au théâtre de Thouars pour les 3 classes, suivie d'une intervention en danse par le conservatoire.

- Contact également avec l'association « Art Joyette » pour un spectacle jumelé pendant le festi-

val. (Cirque en scène)

Ecole dehors : toutes les classes sont inscrites dans ce projet. MS et GS depuis le début de l'année sur un terrain privé près du Thouaret. Une convention a été signée avec le propriétaire et l'Education Nationale. PS à partir de Novembre dans le jardin réaménagé de l'école.

Projet d'école :

année du bilan d'un projet malmené par les interruptions et difficultés liées au Covid (projet d'école des 3 années en PJ)

Changement rythme scolaire (demande DASEN) : Non souhaité.

4. Place des parents à l'école.

APE :

Tous les parents sont invités à se manifester auprès du bureau de l'APE pour revitaliser l'association.

- L'APE finance, ainsi que la coopérative USEP de l'école, une grande partie des projets et sorties qui ne pourraient avoir lieu sans cette aide budgétaire précieuse (principe de gratuité de l'école). La participation de chacun aux actions menées (chocolats, photos, lotos...) est importante financièrement, mais l'APE a aussi besoin de bras et d'idées neuves pour ses organisations. (contact par mail ou lors des réunions de bureau ou à la sortie des classes). (actions interrompues l'an dernier)

- Nous remercions l'APE qui a financé en partie les ateliers avec les parents l'an dernier.

- Suite au retrait du collège de l'APE, sur la demande de la cheffe d'établissement, le bureau de l'APE doit être renouvelé avec des parents exclusivement de l'élémentaire et de la maternelle. Merci aux parents qui se manifesteront pour proposer leur aide, quelle qu'elle soit.

Cotisation USEP : possibilité de bénéficier du remboursement « Pass Sport » sur demande.

5. Questions diverses

- Des parents demandent que le savon soit changé pour le lavage des mains : en raison de la fréquence des lavages, le derme des mains des enfants est abîmé. M Auber répond que le savon est un savon pédiatrique pour enfants de – de 3 ans et lavage haute fréquence. Mme Derose précise que depuis l'an dernier il n'y a qu'un seul lavage des mains supplémentaire (celui du matin en arrivant) pour le covid. Elle propose d'utiliser des moufles dès les 1ers froids pour protéger davantage les peaux fragiles.

Clôture du conseil d'école à 19h30

Fait à St-VARENT

Le 08/11/21

La présidente du Conseil d'Ecole
Mme Derose

La secrétaire de séance
Mme Gandouet